

Séance du 26 mars 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23201 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024 | p. 23201 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23201 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23205 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23206 |
| 6) Assermentation de Madame Tommasina ISABELLA VALENZI en remplacement de Monsieur Sylvain HALDI, démissionnaire et de Monsieur Emile ABBE-DECARROUX en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER | p. 23207 |
| 7) Désignation de deux membres titulaires et une membre ou un membre suppléant représentant le Conseil municipal dans le Collège d'experts du MEP de la place des Deux-Eglises | p. 23208 |
|
PROJETS DE DÉLIBÉRATION | |
| 8) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) - Octroi d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et vélos-cargo avec ou sans assistance électrique et de remorque afin d'encourager la mobilité douce (projet de délibération 2395B)
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER | p. 23209 |
| 9) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1696) - Ecole de Belle-Cour et école d'Onex-Parc – Equipements cuisines scolaires – Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2420)
Rapporteuse : Madame Marta GIROUD | p. 23214 |
| 10) Salle polyvalente et annexes - Démolition et reconstruction Concours d'architecture - Crédit de Fr. 368'000.00 (projet de délibération 2423) | p. 23216 |
| 11) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 (projet de délibération 2422) | p. 23220 |
|
PROJETS DE MOTION | |
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/402 du 28 février 2023 « Stationnement sur le territoire communal » | p. 23225 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/411A du 10 octobre 2023 « Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire » | p. 23228 |
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/413A du 12 décembre 2023 « Borne de recharge pour le trafic motorisé individuel » | p. 23231 |
|
AUTRES PROPOSITIONS | |
| 15) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1693) – « Dynamiser l'activité économique à Onex : Avantages et conditions requises pour un espace de coworking à l'Astronex »
Rapporteur : Monsieur Denis PASCHE | p. 23233 |

- 16) Rapport de la Commission sociale (SOC-1694) – « Présentation du Service social, santé et enfance »
Rapporteuse : Madame Nathalie KELLER p. 23234
- 17) ACG - Décision de l'AG du 28.02.2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine) p. 23235
- 18) Propositions individuelles et questions p. 23235

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 123 du 11 octobre 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « Economies d'énergies » p. 23237
- La question écrite 126 du 28 février 2023 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « Subventions et prestations » p. 23239

Le Président
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, GIROUD, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, ZYRAFETE, Conseillères municipales

Messieurs E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, GAUTHIER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames Nathalie BRAUNSCHWEIGER, Mame DIOP, Conseillères municipales

Messieurs Sven RITTER, Gérard FUSCO, Conseiller municipaux

Assistent à la séance

: Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonjour à toutes et tous. Je vous prie de regagner vos places pour le début de cette séance. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale adjointe et Madame Anne ROUGEMONT, secrétaire. Je salue également les autres membres de l'administration présents ce soir ainsi que la presse.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance : Messieurs Sven RITTER et Gérard FUSCO.
(*Madame Mame DIOP est absente*)

Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO : Merci Monsieur le Président. Je souhaitais excuser Madame BRAUNSCHWEIGER, s'il vous plaît, merci.

Le Président (S) : Donc Madame BRAUNSCHWEIGER figure également parmi les excusés.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, je le considère comme étant approuvé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques à ce propos ? Si ce n'est pas le cas, je le considère comme approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite 139 de Madame Zora MASE et de Monsieur Mauro PALMAN « Employés communaux, politique de remplacement en cas d'absence »

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Madame Johanna VELLETRI au 3 mars, en voici la lecture :

« Concerne : Démission du Conseil Municipal »

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Cher Romain,*

Je vous adresse cette lettre pour vous faire part de mon obligation de démissionner de mon poste de conseillère municipale d'Onex, effective au 31 mars 2024.

Un changement de domicile m'éloigne de la commune et je ne peux évidemment poursuivre mon engagement politique en tant qu'élue.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de servir les habitants d'Onex et de modestement contribuer, à travers ma participation politique, au développement et au bien-être de notre ville. Cela aura été certes bref mais je suis contente des projets que nous avons menés et des progrès que nous avons réalisés ensemble.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les membres du Conseil pour la confiance accordée et suis navrée de vous abandonner si abruptement. J'aurai eu le plaisir de vous rencontrer et - quel que soit notre bord politique - sentir à quel point vous êtes en mesure de vous engager pour la commune, au-delà de clivages stériles et paralysants.

Je vous prie de croire, Monsieur le président du Conseil municipal, Cher Romain, en l'assurance de ma considération distinguée, et au plaisir de tous vous revoir à d'autres occasions.

Johanna Velletri »

Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER, en voici la lecture :

« Concerne : Démission du Conseil Municipal

*Monsieur le Président,
Cher Romain,*

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de membre du Conseil Municipal d'Onex, au 31 mars 2024. Cette décision intervient en raison de ma récente prise de fonction dans un nouveau travail, dont les horaires sont incompatibles avec mes responsabilités au sein du Conseil Municipal.

Après quatre années passées en tant que membre du Conseil Municipal, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour l'opportunité qui m'a été offerte de servir la population d'Onex. Ce fut une expérience enrichissante, marquée par des rencontres et des échanges qui resteront gravés dans ma mémoire. Les liens tissés au sein du Conseil Municipal perdureront, j'en suis convaincue, même en dehors de cette enceinte.

Mon engagement au sein du Conseil Municipal m'a permis d'apprendre énormément et a renforcé mes convictions profondes en matière d'égalité des chances pour tous. La vie ne se charge pas naturellement de garantir des opportunités égales, c'est pourquoi je reste déterminée à œuvrer en faveur de cette cause.

Cependant, en quittant mes fonctions, je ne peux m'empêcher d'exprimer un regret. Bien que les membres du Conseil Municipal soient légitimes et compétents, je suis consciente que notre composition ne reflète pas fidèlement la diversité de la population onésienne. Je m'inclus moi-même dans cette réalité. Il est évident que des barrières persistent, rendant

l'accès à la politique difficile pour de nombreux citoyens. Le chemin vers une représentativité réelle et inclusive est encore long, et il reste beaucoup à faire pour y parvenir.

Je souhaite à tous les membres du Conseil Municipal, une belle fin de législature, pleine de succès pour la Ville d'Onex.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Romain, mes sincères salutations.

Nathalie Braunschweiger »

Nous avons enfin reçu la lettre de démission de Madame Binta DIOP. En voici la lecture :

*« **Objet** : Démission du Conseil Municipal*

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaiterais officiellement présenter ma démission de mon poste de membre du Conseil Municipal d'Onex.

Cette décision a été mûrement réfléchi et je crois qu'il est temps pour moi d'explorer de nouveaux horizons et de me consacrer à d'autres aspects de ma vie personnelle et professionnelle.

Ma décision de démissionner ne découle d'aucun différend interne, mais plutôt d'une volonté personnelle de poursuivre d'autres objectifs et engagements qui me tiennent à cœur.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers mes collègues du conseil ainsi qu'envers les citoyens d'Onex pour leur soutien et leur collaboration tout au long de mon mandat. J'ai pleinement apprécié l'opportunité de servir ma commune.

Je vous prie d'accepter ma démission effective à partir du 31. Mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Binta DIOP »

Je vous propose d'applaudir ces trois conseillères municipales pour les remercier de leur engagement.

[Applaudissements]

Nous avons reçu, le Conseil administratif et moi-même, je précise qu'il s'agit d'un courrier différencié, un courrier de l'ANPVA (Association nature et patrimoine du Val d'Aire), assorti d'un jugement rendu par le Tribunal administratif de première instance.

Je précise également que l'ensemble des documents sera mis à votre disposition sur CMnet dès demain et qu'ils ont été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Voici la lecture du courrier qui m'est adressé :

« Concerne: Recours de l'ANPVA à la réalisation de 6 villas contiguës proche de l'Aire

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Nous nous permettons de vous remettre la copie du courrier adressée au Conseil administratif, ainsi que le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Première Instance pour le recours déposé par notre association et Pro Nantua concernant l'objet cité en marge.

Nous estimons que ce sujet est d'importance pour la biodiversité à Onex et au bord de l'Aire, c'est pour cette raison que nous souhaitons vous transmettre ces informations.

Notre comité reste à votre disposition si vous souhaitez avoir plus d'information.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier et de l'information de vous voudrez bien transmettre aux membres du Conseil municipal, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le comité de l'A.N.P.V.A. :

Les coprésidents : Béatrice Bengtsson et Jacques Roulet

Annexe : Jugement du TAPI rendu le 21 décembre 2023 et la copie du courrier adressé au Conseil administratif. »

Peut-être pour la petite histoire, cet acte de justice, donc c'est un jugement du tribunal administratif de première instance qui concerne l'opposition faite par l'ANPVA à des autorisations de construire qui ont été délivrées pour 6 villas qui sont situées proches du Pont-du-Centenaire et proche de l'Aire donc comme vous l'aurez compris.

Et ce jugement de la première instance cantonale compétente, leur donne raison, en raison de l'intérêt de la préservation de la biodiversité à cet endroit. Et voilà.

Dernière communication du Bureau, elle fait suite à une remarque qu'a faite Monsieur HAAB, président de l'Association des cuisines scolaires, qui m'a contacté car il a pris connaissance d'un rapport de commission (BAT-1690) dans lequel des propos lui sont attribués et ne reflètent, selon lui, pas son opinion. Il a donc tenu à ce que cela vous soit précisé afin que j'imagine, mon intention est ici qu'il y a une trace écrite de part de son intention exacte.

Les propos concernés figurent au point 2 du rapport BAT-1690, donc c'est une commission des bâtiments, et sont les suivants :

"Monsieur HAAB est régulièrement en contact avec les services. Il souhaiterait des équipements plus accessibles, notamment pour les personnes qui louent la salle et qui peinent à utiliser les machines très professionnelles, et plus efficaces pour répondre à l'augmentation des élèves."

Voici les propos que Monsieur HAAB souhaite se voir attribués : "Le nombre des repas ayant fortement augmenté, Monsieur HAAB est régulièrement en contact avec les services, en leur signalant que certains appareils et installations ne répondent plus aux exigences actuelles."

Et comme on avait déjà évoqué la chose au dernier Conseil municipal et lors du Bureau, nous ne ferons exceptionnellement pas de pause cette fois, puisque comme vous êtes au courant, un heureux événement nous attend suite à cette séance. Donc j'en profite pour souhaiter... enfin voilà excusez-moi de la formule, mais en tout cas j'en profite pour souhaiter un excellent anniversaire à Madame KLEINER. Et je suis sûr qu'on aura l'occasion d'y revenir en cours de séance.

(Applaudissements)

S'en était tout pour les communications du Bureau.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je passe la parole au Conseil administratif pour ces communications. Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je souhaitais vous faire une proposition concernant les subventions TPG que vous avez votées lors du budget de décembre 2023.

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, il va y avoir des modifications qui seront apportées par le Conseil d'État par rapport à une gratuité des abonnements TPG jusqu'à 24 ans.

Et peut-être que nous pourrions mener une réflexion à ce sujet ensemble par rapport à la subvention que vous vous proposiez. Et je passerais la parole à mon collègue Jean-Pierre PASQUIER qui justement lui assiste à ces discussions au Grand Conseil et qui pourra vous donner plus d'éléments sur ce sujet. Merci.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Comme l'a dit ma collègue, effectivement vous avez tous lu la presse ou peut-être suivi le débat au Grand Conseil.

Jeudi passé il y a eu cette information de la part de l'État qui annonçait l'excellente rentrée fiscale très importante grâce à une économie forte et puis à certains secteurs d'entreprises qui ont permis d'apporter des recettes importantes.

Et là-dessus, le Conseil d'État a proposé deux mesures. La première qui consiste c'est quand l'État prélève trop d'impôts, c'est de le rendre à celles et ceux qui ont contribué. Et puis la deuxième concerne la gratuité des transports publics, donc ce qu'on appelle UNIRESO.

Il y a eu un débat assez intéressant au Grand Conseil. La proposition était effectivement de donner la gratuité à tous les jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans révolus. Une proposition du Centre a demandé d'étendre cette gratuité pour les seniors.

En parallèle, il y a également un texte du groupe MCG qui a été déposé demandant uniquement la gratuité pour les moins de 25 ans. Le Conseil d'État n'a pas souhaité aller au-delà du départ parce qu'il y avait un problème concernant le droit supérieur, la Constitution.

Donc on reprendra ces discussions au sein du Grand Conseil lors de la prochaine séance vraisemblablement le 2 mai à la commission des transports qui a été saisie du sujet, parce que la motion du MCG a été renvoyée et puis la proposition du Conseil d'État pour l'instant elle est en attente auprès du Conseil d'État et elle sera traitée jeudi prochain.

Puis, à titre d'indication, sachez qu'aujourd'hui la commission fiscale qui a traité le volet concernant la réduction des impôts s'est prononcée à la majorité moins les groupes Socialiste et Verts pour accepter la proposition du Conseil d'État visant la réduction des impôts.

C'est pour cela que normalement le débat devrait aller assez rapidement, vraisemblablement début du mois de mai en ce qui concerne la gratuité d'UNIRESO étendue ou pas aux seniors. Et puis le Conseil administratif propose justement d'attendre, de temporiser les résultats du Grand Conseil et puis ensuite après d'adapter la proposition du Conseil municipal en ce qui concerne la subvention des abonnements d'UNIRESO.

Voilà, Monsieur le Président, les précisions que je voulais donner en relation à la séance du Grand Conseil de la semaine dernière.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je voulais commencer par les objets en suspens. Nous avons différents... nous avons du retard tout d'abord et puis je souhaiterais nous excuser pour le retard à différentes motions et questions écrites qui nous ont été soumises, notamment pour une prévention et sécurité intensive des dangers de la route et puis celle concernant la cuisine collective.

Elle est en travail, mais je ne peux pas encore vous annoncer de dates. Par contre, pour la motion concernant une politique active de renforcement scolaire à l'attention des jeunes de la Commune, une réponse vous parviendra au prochain Conseil municipal.

Je vous en dirais plus tout à l'heure concernant les travaux de la commission ad hoc sur la salle polyvalente. J'aimerais juste vous... je souhaite juste vous rappeler les activités proposées par la Ville d'Onex, vous les trouvez sur le site. Je ne sais pas si de temps en temps vous avez la curiosité d'aller voir, mais c'est assez bien organisé.

On voit les dernières choses qui sont disponibles, notamment le tournoi d'échecs qui a lieu demain à la Maison Onésienne de 14 heures à 18 heures 30. Les spectacles onésiens, il y en a plusieurs. Ils affichent complets sauf celui du dimanche 21 avril, un spectacle humoristique Mozart de rire !, qui est une belle réalisation suite à une tournée dans les écoles par l'Orchestre de Chambre de Genève. C'est de l'humour musical. Merci Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Justement par rapport aux abonnements TPG que nous... enfin que nous avons votés lors du budget 2024, une augmentation de cette ligne. Et puis nous avons également eu la volonté que la subvention passe à Fr. 100.00 au lieu de Fr. 50.00.

Et il y a quand même plusieurs résidents ou résidentes de notre commune qui m'ont approché pour m'indiquer que ce n'était pas le cas. Qu'on avait laissé la subvention à Fr. 50.00 alors que la volonté du Conseil municipal ressortait, il me semble, assez clairement de la faire passer à Fr. 100.00.

Donc j'entends la proposition de Madame YUNUS EBENER d'une commission et je pense que vous pourrez répondre un peu plus en détail par rapport à cet état de fait. Mais pour l'instant, je m'étonne quand même qu'une volonté du Conseil municipal ne soit pas appliquée par le Conseil administratif. Merci.

6) Assermentation de Madame Tommasina ISABELLA VALENZI en remplacement de Monsieur Sylvain HALDI, démissionnaire et de Monsieur Emile ABBE-DECARROUX en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole. Je vous propose qu'on procède dans l'ordre d'abord à l'assermentation de Madame Tommasina ISABELLA VALENZI. Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole pour nous présenter cette dernière ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Madame Tommasina ISABELLA VALENZI, née en 1981, d'origine italienne, et citoyenne onésienne depuis 1987. Elle est également employée au SIG, où elle exerce le poste de responsable opérationnelle. La question donc de la transition énergétique lui est chère.

De plus, elle est investie depuis plus de 25 ans dans le milieu associatif, notamment l'association calabraise de Genève. Et est actuellement présidente de cette même association de sa région d'origine.

Madame ISABELLA VALENZI souhaite s'impliquer avec le même enthousiasme en faveur d'une véritable cohésion sociale. La proximité avec les onésiens et onésiennes lui est fondamentale, puisque toutes citoyennes et tous citoyens méritent une écoute attentive et sérieuse.

Ainsi Madame ISABELLA VALENZI espère pouvoir apporter des réponses concrètes, satisfaisantes aux préoccupations des habitantes et habitants d'Onex. Et nous lui souhaitons un accueil très chaleureux. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame GIROUD. Je demanderais maintenant à un représentant du groupe PLR s'il souhaite présenter Monsieur Emile ABBE-DECARROUX. Monsieur ABBE-DECARROUX, vous avez la parole.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais présenter mon fils Emile ABBE-DECARROUX. Emile est étudiant à l'HEPIA en agronomie. Il est très engagé au niveau associatif également dans la mesure où depuis de nombreuses années il fait partie des scouts d'Onex.

Il est récemment entré au Parlement des jeunes du Canton. Il est engagé dans beaucoup d'activités. Et il a souhaité, le débat en famille sur la politique est toujours assez vif, et il a

souhaité rejoindre à un moment donné, donc il a manifesté son intérêt à rejoindre le Conseil municipal.

Il est venu une ou deux fois je crois, je dirais voir comment les choses se passaient. Et la politique, il a attrapé le virus. Alors ce n'est sans doute pas de moi totalement parce que je suis venu tard sur le virus, mais ces deux grands-pères étaient en politique également dans deux cantons différents.

Je suis très fier de lui évidemment qu'il ait fait cette démarche, totalement personnelle, je l'avais même encouragé à aller de prendre du temps, de réfléchir à ces valeurs, etc. Et je crois qu'il a été très bien accueilli au sein du PLR, vous savez on est une petite équipe. On était très content d'avoir aussi un renouvellement par la jeunesse.

Et voilà, je suis très fier de toi Emile. Je m'excuse je vais être très simple. Donc voilà bienvenu parmi nous. (Applaudissements)

Le Président (S) : Je demanderais maintenant à Madame Tommasina ISABELA VALENZI et à Monsieur Emile ABBE-DECARROUX, de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence. Et je demanderais à l'assemblée de se lever s'il vous plaît.

Je vais commencer par lire un serment à l'attention de Madame Tommasina ISABELA VALENZI et vous me répondrez en levant la main droite, je le jure ou je le promets.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme ISABELA VALENZI (Ve) : Je le promets.

Le Président (S) : Merci et bravo. (Applaudissements) Monsieur Emile ABBE-DECARROUX, à votre tour.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Je le promets.

Le Président (S) : Merci à tous les deux. (Applaudissements). Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez donc prendre place parmi vos collègues.

7) Désignation de deux membres titulaires et une membre ou un membre suppléant représentant le Conseil municipal dans le Collège d'experts du MEP de la place des Deux-Eglises

Le Président (S) : Donc je demanderais donc peut-être en ouverture s'il y a des candidatures pour ces postes ? Madame KELLER vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous proposons Monsieur Sven RITTER qui est membre de la commission et qui suit les dossiers d'urbanisme avec beaucoup de zèle depuis le début de cette législature. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Vous le présentez en tant que membre titulaire c'est bien juste ?

Mme KELLER (EVL) : Oui.

M. SANTARELLI (VE) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts nous voudrions présenter Madame Martha GIROUD en tant que membre titulaire.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Quant au groupe Socialiste, il souhaite présenter Monsieur Mursel VESELI au poste de suppléant.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Étant donné qu'il y a autant de candidats que de postes, je vous propose de procéder à leur élection par acclamation. *(Applaudissements)*.

Voilà, il s'agit donc d'une séance très festive ce soir.

8) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1660) - Octroi d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et vélos-cargo avec ou sans assistance électrique et de remorque afin d'encourager la mobilité douce (projet de délibération 2395B) Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur CUENOUD vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc c'est un plaisir de défendre ce projet au nom du groupe Socialiste, aussi en mon nom en tant que cycliste de très longue date.

Et j'étais lecteur de plus longue date encore, d'un livre de Jean-Yann qui s'appelle « L'apocalypse est pour demain », qui est une vision cauchemardesque d'un futur où c'est la voiture qui envahit le monde. C'est d'une cruauté, d'une méchanceté incroyable. J'avais adoré ça.

Et je ne sais pas si je vous conseille de lire le livre, mais il y a une interview de Jean-Yann sur YouTube qui est facile à trouver, qui est chez Bernard Pivot. Donc je pense que cette motion-là, je sais qu'on en avait discuté, il y avait des questions... enfin délibération pardon, si c'était un investissement ou pas.

Je pense que c'est vraiment une manière de conjurer ce futur néfaste qui nous avait été prédit et dont on n'est pas encore sorti. Je me permets aussi de citer un autre auteur que je trouve très... enfin qui a été très inspirant pour moi qui est Robert Hainard qui est un artiste bernésien dont j'ai amené un livre ici pour illustration.

Et qui disait beaucoup de choses. C'est un précurseur. Il parlait déjà dans les années 40 de ce qui nous attendrait si on ne changeait pas, on va dire en gros. Et il avait cette phrase qui était qu'on est plus riche de ce qu'on laisse de ce qu'on prend.

Et je me suis permis de faire un petit calcul pour illustrer cette pensée par rapport aux vélos. Je trouve qu'on ne parle pas assez de quantification de l'énergie. On quantifie l'argent aux centimes près mais finalement l'argent se varie suivant l'inflation, le cours des matières premières et choses comme ça.

Alors que l'énergie c'est quelque chose qui... qu'on ne peut pas... avec lequel on ne peut pas tricher. Donc si on pédale, on produit à peu près 100 watts de puissance, donc on utilise 100 watts par heure de pédalage. Alors qu'un litre d'essence, c'est 10 kilos watts.

Et donc un litre d'essence, l'énergie qui est dedans ça nous permettrait de pédaler pendant 100 heures, donc de faire 1'500 à 2'000 kilomètres. Je suis toujours étonné par le résultat de ce calcul, j'y crois parce que c'est ce que disent les chiffres.

Et je pense que la morale de ce calcul c'est qu'en fait on utilise beaucoup trop de superflu, d'inutile et je pense qu'il y a une prise de conscience, bon ce n'est pas moi qui le dis, d'autres l'ont dit avant, on en a parlé beaucoup. Il y a des infrastructures qui nous permettraient aussi de plutôt utiliser le vélo que la voiture.

Donc cette délibération, ce n'est pas la seule chose qui compte mais je pense que c'est un tournant à prendre et un projet à plébisciter. J'espère que vous plébisciterez ce projet et je vous remercie de m'avoir entendu.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ce projet est un magnifique projet pour la population onésienne. Il y a une chose que je ne comprends pas vraiment. Pourquoi mettre ceci dans les investissements ?

Pourquoi ne pas avoir du bon sens ? D'attendre les comptes pour savoir si ce projet est viable dans les comptes ? Ceci serait vraiment sensé pour ne pas créer une dette supplémentaire. Même si nous avons un taux 0. Merci beaucoup.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors pour rester dans le monde littéraire, bah moi c'était Oui-Oui. Donc autant lui faire mettre à la cave sa voiture jaune et puis la remplacer pour un vélo.

Donc c'est pour ça que nous allons soutenir ce projet et puis espérons qu'il soit vivement mis en place. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le projet initial renvoyait en commission en décembre 2022 concernait une demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 150'000.00.

Il s'est transformé par un coup de baguette magique en une demande de subvention d'investissement de Fr. 750'000.00. Pour nous, il ne s'agit clairement pas d'investissement lorsque la commune distribue une aide financière sur l'achat d'un bien privé.

Cela étant précisé, venons-en à l'objectif du renvoi en commission. Nous voulions réfléchir à la meilleure manière de promouvoir la mobilité douce au près des Onésiens, en particulier de chercher à ce que la subvention soit un instrument incitatif à l'achat d'un vélo.

Malheureusement, en dépit des nombreuses séances de commissions, le résultat est d'une pauvreté affligeante. Aucun critère de prix d'achat n'a été retenu. Une personne qui a un Stromer à Fr. 15'000.00 va toujours pouvoir se faire rembourser Fr. 300.00 sur son achat ou celui d'une remorque.

Qui peut m'expliquer l'intérêt pour Onex et ces habitants en termes d'incitation à la mobilité douce ? Pour ces raisons le groupe PLR, dans le souci de trouver un consensus qui n'a malheureusement pas pu se faire en commission, propose un amendement pour que le montant exorbitant de Fr. 750'000.00 soit ramené au montant initial de Fr. 150'000.00.

Et les amendements proposés, c'est que les points 1 et 2 soient remplacés comme suit :

« 1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Fr. 150'000.00 pour l'acquisition de vélos et de vélos-cargo avec ou sans assistance électrique et de remorques prévues dans le règlement amendé relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement à la mobilité douce pour les habitantes et habitants de la commune d'Onex.

2. D'ouvrir un crédit de Fr. 150'000.00 au Conseil administratif destiné aux versements de cette subvention d'investissement. »

Les autres points étant inchangés.

Le Président (S) : Merci Monsieur SUCHET. Je vous proposerais donc de m'amener cette proposition d'amendement. Madame KELLER vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai aussi lu le livre de Jean-Yann, j'ai toujours adoré le côté loufoque de Jean-Yann, très mauvais gestionnaire en matière d'argent par ailleurs.

C'est d'ailleurs en matière d'argent que je vais aller. Je ne discute pas de bon ou mauvais projet, ce n'est pas tellement ça qui m'intéresse. Mon problème à moi c'est les comptes. On n'a pas la liste des investissements. On ne sait pas à quelle sauce on va être mangé ces prochaines années.

On ne sait pas à quoi vont ressembler les amortissements avec les énormes investissements qu'on doit faire ces prochaines années. Et vous voulez dépenser Fr. 750'000.00 d'un budget d'investissement comme l'a fort bien dit mon préopinant, sur une subvention qui n'est pas un investissement.

Donc a priori, non ce n'est pas possible. Ou alors, au moins reporter cette discussion après les comptes qu'on sache où on nage avec les investissements. Si on a les moyens ou si on n'a pas les moyens déjà ça serait un peu plus logique.

Maintenant, sur les Fr. 150'000.00, ça revient à une somme un peu plus raisonnable. Et pour nous sur les Fr. 150'000.00 c'est la liberté de vote à titre personnel, je vote volontiers Fr. 150'000.00, mais pas Fr. 750'000.00. Merci Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Pas par rapport au Fr. 150'000.00, ça reste toujours Fr. 150'000.00, simplement que c'est sur cinq ans. Donc c'est pour ça que ça fait Fr. 750'000.00 puisque c'est inscrit sur cinq annuités. Donc je ne vois pas très bien l'argument à ce niveau-là.

Et puis par rapport aux investissements qu'il faudrait attendre pour une meilleure lisibilité ou autre, puisque ces Fr. 150'000.00 à l'investissement sur des budgets annuels de plus de 60 millions. Et dernièrement, et comme on le voit encore aujourd'hui au prochain point à l'ordre du jour, on a un excédent de plus de 3 millions aux comptes.

Je ne pense pas que ces Fr. 150'000.00 vont faire la différence. Donc c'est pour ça que nous nous opposerons à cet amendement et nous voterons la délibération telle quelle. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous le groupe des Verts, nous allons également nous opposer à cet amendement. En fait, oui l'argent avait été discuté mais à un moment donné, c'est de savoir où est-ce qu'on veut investir et qu'est-ce qu'on souhaite comme avenir.

Et pour nous, il s'agit aussi de développer la mobilité douce et notamment d'encourager, d'ailleurs c'était le but de la motion initiale, c'était d'encourager le développement et l'utilisation du vélo. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends le fait de vouloir encourager. Mais j'insiste sur le fait que les amortissements pèsent sur le budget de fonctionnement. Et on peut faire 3 millions de bénéfices, suivant quel montant d'amortissement on va se retrouver ces prochaines années, on pourrait bien avoir des budgets déficitaires. On ne le sait pas pour l'instant.

Et des budgets déficitaires égalent augmentation d'impôts. Ce n'est pas vraiment ce que j'appelle protéger la population. Donc Fr. 150'000.00, ok, mais Fr. 750'000.00 ce n'est pas possible. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Madame KELLER. Etant donné qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je vais soumettre l'amendement du groupe PLR au vote. Et je vais demander donc à Monsieur le 1^{er} secrétaire d'en faire la lecture. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. (Lecture de l'amendement). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée. Et celle-ci concerne donc l'amendement.

Par 11 oui, 0 abstention et 14 non, la proposition d'amendement de Monsieur SUCHET, est refusée.

L'amendement du projet de délibération 2395B est refusé par 11 oui, 14 non et 0 abstention (26 votants).

Le Président (S) : Nous allons donc passer au vote de la délibération telle quelle, donc inchangée. Et je vais demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire d'en faire la lecture. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote qui concerne donc la délibération 2395B. Celle-ci est lancée.

Par 14 oui, 0 abstention et 11 non, la délibération 2395B est acceptée.

Le projet de délibération 2395B est accepté par 14 oui, 11 non et 0 abstention (26 votants).

Délibération 2395B dont la teneur est la suivante :

« Vu les 1'404 km de routes genevoises favorables à l'usage du vélo (source : OCT)

Vu que le motif principal de déplacement concerne le travail

Vu le nombre de la population en surpoids ou en obésité en Suisse (42% des adultes selon l'OFSP), il convient de les encourager à une pratique permettant d'améliorer leur santé

Vu les nombreux bienfaits de la pratique du vélo sur la santé : diminution des risques d'infarctus du myocarde, crises cardiaques, obésité, hypertension, diabète, effets liés au stress, dépression, et bien d'autres selon une étude menée par les HUG

Vu le taux de motorisation supérieur à Genève en comparaison à d'autres cantons urbains tels que Bâle, Zurich

Vu l'inflation du prix de l'essence, grevant le budget des ménages, il est important de proposer des alternatives

Vu le gain de temps sur les trajets de moins de 5 km en comparaison avec d'autres modes de transport

Vu le faible coût de l'entretien d'un vélo ou vélo cargo avec ou sans assistance électrique

Vu l'implication du CO₂ émis par les voitures dans le réchauffement climatique, et l'engagement de la Suisse lors du COP27 de réduire ses émissions

Vu que ce projet de délibération amendé remplace le projet de délibération 2386 présenté par les groupes des socialistes et des Vert.e.s

Vu les travaux et les rapports de la Commission développement durable et promotion économique DDPE-1660

Vu le règlement amendé de la Ville d'Onex relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement à la mobilité douce

Vu la loi sur l'administration des communes du 13.04.1984, art. 30 al. 1, lettre e

Sur proposition de la Commission développement durable et promotion économique

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

*par 14 oui, 11 non et 0 abstentions sur 26 conseillères municipales
et conseillers municipaux*

- 1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Fr. 750'000.00 pour l'acquisition de vélos et vélos-cargo avec ou sans assistance électrique et de remorques prévue dans le règlement amendé relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'encouragement à la mobilité douce pour les habitantes et habitants de la commune d'Onex ;*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 750'000.00 au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement ;*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
- 5. De prendre acte que le Conseil administratif édictera le règlement et les formulaires et procédera à toutes les vérifications requises en lien avec cette subvention ;*
- 6. De réaliser un bilan de l'opération après 12 à 18 mois. »*

* * *

9) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1696) - Ecole de Belle-Cour et école d'Onex-Parc – Equipements cuisines scolaires – Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2420) Rapporteuse : Madame Marta GIROUD

Le Président (S) : Le débat est ouvert. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors on ne voulait déjà pas de commission à la base. On est un peu surpris de voir qu'elle a duré que 25 minutes, c'est un peu dommage d'aller en commission pour 25 minutes, déplacer autant de personnes pour ça.

On voulait déjà le voter sur le siège la dernière fois, on va le voter bien sûr. On pense que c'est nécessaire et voire même pressant. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors c'était ma demande d'aller en commission et d'ailleurs je remercie tous les commissaires présents ainsi que Madame KLEINER et l'administration.

Je trouve qu'il est important quand même de savoir comment ça va se passer notamment au niveau de toutes les rénovations. Enfin pour moi c'était quelque chose qui me tenait à cœur d'avoir toutes ces réponses. Et j'ai pu les avoir.

Et donc oui nous allons voter sur le siège et nous espérons que les niveaux frigos seront là à la rentrée. A priori, ça devrait être le cas. Donc voilà, je vous invite tous à voter oui. Merci.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste aussi votera oui sur le siège. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame MJAKI. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vais donc demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de faire la lecture de la délibération. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc soumettre la délibération, le projet de délibération 2420 au vote. La procédure de vote est lancée.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, la délibération 2420 est acceptée.

Le projet de délibération 2420 est accepté par 25 oui, 0 non et 0 abstention (26 votants).

Délibération 2420 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'état de vétusté des infrastructures

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu la demande de l'association des cuisines scolaires d'Onex

Vu le rapport de l'entreprise Novae

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De réaliser les travaux de rénovation des infrastructures des cuisines scolaires de l'école de Belle-Cour et d'Onex-Parc ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 165'000.00 destiné à ces travaux ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 165'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 165'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

10) Salle polyvalente et annexes - Démolition et reconstruction - Concours d'architecture - Crédit de Fr. 368'000.00 (projet de délibération 2423)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, je vais donc passer au débat. Monsieur VESELI, vous voulez prendre la parole ? Pas vous opposer à l'entrée en matière ? Alors Monsieur VESELI vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie donc différents CM présents lors de ces commissions ainsi que l'administration, donc pour la partie des documents et les échanges donc qui furent très intéressants.

Je ne vais pas vous faire un retour des différentes commissions vu que chaque groupe est représenté. Ce crédit donc va permettre de pouvoir lancer le concours et on connaît l'importance et le timing.

Donc je vous invite tous à voter sur le siège un grand oui. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Et puis c'est le président de la commission ad hoc qui s'est exprimé, une commission ad hoc très investie. Et c'est agréable de travailler de cette façon en recueillant les intentions des uns et des autres pour ce projet qui est quand même un projet important pour la Ville d'Onex.

La délibération qui vous est présentée, les Fr. 368'000.00 qui vous sont demandé, c'est pour la suite du concours. Vous aviez accepté le montant nécessaire à la commande d'une mandataire qui coordonne le concours du début à la fin.

Et cette deuxième partie, elle concerne le concours lui-même avec le jury, les spécialistes nécessaires. Et le montant évalué il est de Fr. 368'000.00. Les travaux de la commission, vous l'avez probablement entendu, débordent de l'ex-salle communale.

Nous avons pris l'habitude de parler de salle polyvalente pour pouvoir aller chercher des soutiens financiers en dehors de la Ville d'Onex, notamment auprès du Fonds intercommunal. Et nous ne pouvons plus l'appeler salle communale parce que salle communale c'est un bien de la commune et une responsabilité de la commune de le financer.

Comme finalement cet emplacement, cet espace, profite aux communes environnantes, nous nous sommes mis à l'appeler salle polyvalente. Outre les spectacles onésiens, il est bien clair qu'elle accueille de nombreuses activités d'associations. Donc le programme de la salle communale ne change pas vraiment.

On a travaillé sur les hauteurs de la scène pour s'adapter aux nouveaux spectacles. Et surtout avec des gradins rétractables pour faciliter la modularité de cette salle. Nous envisageons également un parking souterrain pour libérer la place, un parking qui ne sera que sous l'emprise de la salle polyvalente.

Et pour que l'espace soit global, il y a bien sûr le parvis devant la salle mais il y a finalement cet espace de convivialité sur lequel nous voulions travailler et la commission ad hoc a tout de suite dit mais ça serait bien de prendre les choses dans sa globalité.

Il y a une grange qui actuellement louée par un fumiste, qui est une activité plutôt du secondaire. Nous recevons régulièrement, malheureusement, des plaintes quant à son activité qui fait du bruit. Et nous allons englober cette grange qui est propriété de la Ville d'Onex dans le projet pour en faire une annexe polyvalente.

Je vous informe que Monsieur APOTHELOZ a été informé. Des négociations sont en cours pour les aider à retrouver quelque chose. Nous allons les accompagner dans ce travail.

Un autre espace qui est également englobé, c'est le Café de la Poste. C'est important d'avoir un lieu où on peut boire quelque chose, où on peut prolonger en fait les moments culturels. Et c'est un espace qui va être retravaillé. Nous avons de toute façon un problème avec la terrasse, la terrasse qui n'est pas autorisée aujourd'hui.

Et dans le cadre du concours, l'office des patrimoines et sites va forcément voir son attention attirée dessus et nous interdire... nous demandera la démolition de cette terrasse. Nous allons négocier pour que ça puisse se faire dans un temps qui permet au gérant actuel de se retourner, voir même de gérer le Café de la Poste futur. Mais ce qui est certain, c'est que nous accompagnons ces différents acteurs.

Ce qui a été souhaité par les délégués des différents groupes, c'est des espaces pour les jeunes en gestion accompagnée, une salle d'exposition polyvalente qui puisse notamment accueillir des expos mais aussi des petits événements culturels et qui puisse être louée à la population, et enfin si possible une salle de concert en souterrain sous cette salle annexe.

Ces Fr. 368'000.00 permettront de couvrir l'entier du travail des concurrents. Le concours se fera en deux étapes. Une première où les bureaux d'architecte seront sélectionnés sur dossier et sur la base de leur réalisation. Et une seconde étape où ils seront sélectionnés de façon anonyme sur la base de leur projet.

L'exposition des projets choisis par le jury sera présentée en avril 2025. En tout cas, c'est l'échéancier qui a été établi.

La commission ad hoc a choisi deux délégués, Monsieur Mursel VESELI pour accompagner le jury et un suppléant qui est Monsieur Luc ABBE-DECARROUX. La voix seule de Monsieur VESELI compte mais chacun peut se prononcer sur les projets qui seront soumis.

Il faut savoir que dans ces concours, selon l'expérience de la mandataire, il est très rare de choisir les projets en votant mais généralement le jury se met d'accord. Ces trois journées et demie... trois journées complètes plus une demi-journée qui seront dévolues à l'entier du concours.

Donc c'est un travail et un engagement important et je remercie d'ores et déjà les deux conseillers municipaux qui ont accepté de s'engager là. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc les Verts sont comme les précédentes personnes ont dit, très heureux de voter sur le siège ce crédit. Comme on a déjà pu en discuter maintes fois ici, l'actuelle salle construite en 1958 ne répond plus aux normes énergétiques ni à l'accueil des spectacles professionnels ou aux besoins des associations.

Et dès lors, le Conseil administratif et le Conseil municipal au travers d'une commission dédiée à cette thématique travaillent main dans la main sur un nouveau projet ambitieux qui permettra avec la piétonnisation prévue de la place des Deux-Églises de construire un véritable centre à Onex.

Grâce au vote de ce crédit, le concours pourrait être lancé tout prochainement, c'est-à-dire fin juin 2024. Les lauréats pourraient être choisis en novembre 2024 également. On s'en réjouit particulièrement. On se réjouit de ce lancement concret.

Et on remercie les services ainsi que les membres de la commission pour l'excellente collaboration qu'on a eue jusqu'ici. On s'engage à la faire perdurer et notamment par ce vote sur le siège de ce crédit.

Aussi, bien que c'est vrai que ce projet de salle communale, nous, on en discute depuis extrêmement longtemps, on est habitué, on sait les raisons, on sait ce qui va se faire, etc. On rappelle encore une fois au Conseil administratif et peut-être à l'ensemble du Conseil municipal, qu'il ne faut pas hésiter à en informer la population activement pour qu'ils puissent avec nous se réjouir de ce beau projet pour nous et voilà on rend peut-être juste attentif à ça. Continuons à informer la population à propos de ce changement majeur pour Onex et pour son centre. Merci beaucoup.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins mes préopinants sur toutes les explications qui ont été données. Je ne vais pas répéter ce qu'ils ont dit.

Je remercie tous les membres de la commission pour les débats et le travail constructif qu'on a ensemble. Ça avance, c'est bien. Et on va voter évidemment ce projet. Je vous remercie.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR s'allie aux remarques qui ont été faites précédemment. Il se réjouit également de travailler dans ce projet. Et se félicite de ce beau projet pour Onex.

Ça va être long. Il faut être conscient de ça. Ça va être long. Puis c'est une zone quand même protégée. Mais c'est un projet mobilisateur. Donc il vous invite, le groupe PLR, à voter sur le siège. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. S'il n'y a donc plus de demandes de prise de parole, je vais donc demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de procéder à la lecture du projet de délibération. Vous avez donc la parole Monsieur AMBORD. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 24 oui, 1 abstention et 0 non, le projet de délibération 2423 est accepté.

Le projet de délibération 2423 est accepté par 24 oui, 0 non et 1 abstention (26 votants).

Délibération 2423 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté de la salle communale

Vu la non-conformité de certaines installations

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le développement et le succès des Spectacles Onésiens

Vu le PDCOM 2014

Vu le plan de site

Vu le crédit d'étude de faisabilité de Fr. 85'000.00 voté en date du 10 octobre 2023 (dél. 2408)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e

et m, et article 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 24 oui, 0 non et 1 abstention sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à l'organisation d'un concours d'architecture pour une nouvelle construction d'une salle polyvalente et ses annexes en remplacement de la salle communale ;*

2. *D'ouvrir un crédit de Fr. 368'000.00 pour ce concours ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce montant au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 368'000.00 afin de permettre l'exécution de ce concours. »*

* * *

11) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 (projet de délibération 2422)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, je demanderais à Monsieur ABBE-DECARROUX de prendre ma place, puisque je souhaite participer à ce débat et donc je reviendrais à ma place à l'issue de ceci.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Bien, nous allons passer donc au débat. J'invite celles et ceux qui veulent prendre la parole... Voilà, très bien. Je vais passer la parole à Madame YUNUS EBENER qui est en charge des finances.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors, voilà, le Conseil administratif va vous présenter les comptes de l'exercice 2023. Comme vous avez pu le constater, les comptes 2023 sont bénéficiaires alors que le revenu budgété... sont bénéficiaires de Fr. 3'200'000.00 alors que le revenu budgété était de Fr. 300'000.00.

Donc pourquoi avons-nous Fr. 3'200'000.00 de bénéfice ? Et bien ce résultat positif est dû à trois facteurs principaux. Tout d'abord il y a les revenus fiscaux qui sont en hausse de Fr. 3'900'000.00, les revenus de transfert sont aussi en augmentation de Fr. 2'300'000.00, et les charges d'exploitation sont maîtrisées et donc sont inférieures à Fr. 2'300'000.00.

Ces trois points seront expliqués plus en détail un petit peu plus tard. En tout cas, ce résultat positif prend en compte les charges extraordinaires, les amortissements complémentaires que vous avez votés en décembre 2023 et qui se montaient à Fr. 5'800'000.00, et évidemment comme tout le monde, je me suis dit mince on aurait dû mettre plus. Mais voilà on fera mieux l'année prochaine.

Cela nous a permis d'avoir une diminution de la dette de Fr. 25'000'000.00 à Fr. 21'000'000.00. Voilà, nous avons remboursé une partie de la dette. C'est pour ça qu'il y a cette diminution.

Maintenant, si, je regarde ce que vous avez, donc voilà le résultat et l'évolution des charges et des revenus, donc le budget projeté par le Conseil administratif et voté par vous en novembre 22 était de Fr. 60'499'270.00, ça c'est pour les charges, et les revenus de Fr. 60'812'188.00 avec un excédent, comme je vous l'ai dit, de Fr. 312'918.00.

Et aujourd'hui, avec le bouclage des comptes, et bien vous voyez les résultats qui... les comptes affichent une charge de Fr. 63'782'856.00, et un revenu de Fr. 66'974'152.00, et nous avons cet excédent de Fr. 3'191'296.00. Voilà, ça c'est la photographie et la situation entre ce qui est budgété et ce que nous avons.

Maintenant, vous avez l'évolution des charges et des revenus sur 10 ans. Et si nous vous présentons ce tableau, c'est parce que nous souhaitons vous rendre attentif à l'évolution des charges et des revenus des dix dernières années.

Et vous pouvez constater l'excédent de revenus qui s'inscrit dans une tendance de résultat positif à l'exception de 2019, pourquoi qu'est-ce qu'il s'est passé en 2019 ? Et bien nous avons recapitalisé la caisse de pension, la CAP. Donc c'est pour ça qu'il y a cette différence.

Alors maintenant, si on passe... voilà merci Nathalie. Donc à la répartition des charges, et bien je vais évoquer et développer un certain nombre de points. Tous les points ne sont pas forcément intéressants, mais je vais vous commenter les charges de personnel.

Donc vous voyez que dans les charges de personnel, il y a un écart. Et en fait, le montant de Fr. 789'665.00 représente une économie de 3%, bon ce n'est pas énorme. Mais en fait, c'est parce que cela est dû au processus de recrutement qui prend quand même du temps.

Donc les postes sont mis au concours à partir... enfin ils sont projetés à partir du 1^{er} mars, mais il y a des délais. Typiquement, je vous donne l'exemple de l'ingénieur que l'on souhaite engager. On a fait un premier tour, il y avait des personnes qui étaient très intéressantes, mais leurs exigences salariales étaient telles qu'on doit relancer la procédure. Donc ça prend du temps et c'est pour ça qu'il y a ce décalage concernant le budget personnel.

Maintenant, j'aimerais vous parler, attendez je passe déjà au point 4, les charges de transfert. Je voulais juste encore vous faire une remarque. Excusez-moi. Voilà, je voulais aussi vous faire une remarque concernant les charges de transfert qui regroupent un peu, c'est des grosses répartitions, il y a le GIAP, la FASe, l'ACG, voilà.

Et puis, ce qui nous intéresse principalement c'est les amortissements. Donc les amortissements, voilà parfait, on est aux amortissements. Donc voilà vous avez ce budget des amortissements, donc le montant de Fr. 915'373.00 représente une économie de 21%, presque 22% en 2023 par rapport à ce qui a été budgété.

Et cette économie est à mettre en relation avec les amortissements complémentaires en décembre 2022. Et ces amortissements complémentaires réalisés dans les comptes 2022 ont permis de réduire ceux de l'exercice 2023.

Donc de nouveau, vous avez une évolution et vous voyez qu'entre 2022 et 2023 nous avons doublé parce que voilà on a pu faire... on a pu le doubler, même un peu plus. Et puis, entre 2023 et 2024, et bien peut-être à la fin de l'année le Conseil administratif viendra en vous

proposant des amortissements pourquoi pas de Fr. 10'000'000.00, mais voilà ça c'est de la musique d'avenir.

Maintenant, si on passe à la répartition des revenus. Donc voilà vous avez les revenus de transfert, voilà ça c'est ce dont je vous ai déjà parlé précédemment. Mais excusez-moi c'est moi qui ai fait une erreur avec les slides où je vous ai donc présenté en disant que c'était des charges qui regroupaient la Fondation des Évaux, le SIAG, les institutions pour la petite enfance, voilà ça c'est pour vous donner quand même une idée de ces revenus de transfert.

Maintenant, nous pouvons passer aux revenus fiscaux. Donc les revenus fiscaux sont basés sur les prévisions de l'administration fiscale cantonale. Alors si on observe le tableau, malheureusement ce qu'on se rend compte c'est que les revenus fiscaux pour les personnes physiques et pour les personnes morales diminuent dans notre commune.

Et que ce qui nous permet d'avoir les comptes que nous avons, et bien ce sont les fonds de péréquation des personnes morales. Et si vous prenez justement la 401, et ben vous voyez qu'il y a une jolie augmentation. On avait budgété environ Fr. 12'000'000.00 et on arrive avec des comptes qui s'affichent de Fr. 17'000'000.00.

Et ce qu'il y a aussi d'intéressant à observer, c'est le pourcentage que cela représente. Donc les personnes physiques, les personnes qui paient des impôts représentent 60% de notre budget mais le fonds de péréquation, représente presque 40% de notre budget. Donc voilà ça, c'est une première chose.

Et puis, concernant les revenus de transfert, qui ne sont pas forcément visibles ici mais qui était visible sur les slides précédemment, sont en augmentation et ça c'est dû principalement au fonds intercommunal et à la DAP qui est donc la subvention cantonale de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. Voilà, ça c'était les constats, une diminution dans notre commune mais compensée par la péréquation positive.

Maintenant, on en vient à l'évolution de la dette. Donc voilà, vous voyez que la dette elle diminue au fur et à mesure que les années passent. Et aujourd'hui, donc la dette dans les comptes communaux, la dette se monte à Fr. 21'000'000.00.

Et Fr. 21'000'000.00 qu'est-ce que ça représente pour notre population ? Et bien ça représente Fr. 1'113.00 par habitants. Et puis, dans une dette vous avez les intérêts qui sont de Fr. 38.00 par habitants par année.

Maintenant, je vais vous donner quelques indicateurs qui sont intéressants à commenter. Et bien voilà, nous avons le bilan. Donc le bilan pour notre commune pour 2023, c'est Fr. 98'772'000.00. Et le bilan qu'est-ce que c'est ? Et bien c'est un peu tout ce qu'on a, c'est donc nos biens immobiliers et notre cash.

Et concernant notre liquidité, c'est la même chose. Il y a peu de changement... mais toujours... en 2020 quand vous voyez Fr. 8'514.00, c'est dû à la CAP. Et puis le patrimoine administratif, alors quand on parle de patrimoine administratif qu'est-ce qu'on entend par là ? C'est-à-dire nos bâtiments, c'est les véhicules, c'est les routes, les infrastructures que nous avons. Et puis, la fortune et bien la fortune c'est à la fois le cash et les bâtiments que nous avons.

Donc on peut passer à la péréquation. Alors, vous l'avez observé, moi j'ai attiré votre attention sur un certain nombre d'éléments. Ce résultat positif repose principalement sur l'impact des péréquations. Donc c'est pour ça qu'il faut rester vraiment prudent. Il faut

rester prudent parce qu'il y a l'inflation qui peut toujours nous guetter, l'inflation est due à l'augmentation des prix de l'énergie, des biens et des coûts d'acquisition.

Et surtout, j'attire votre attention sur les projets d'investissement importants à venir ces prochaines années. Donc nous avons l'école des Tattes, les Moraines-du-Rhône... les Bossons, la salle communale... mais pas les réparations, les rénovations, c'est le terme que je cherchais, excusez-moi... les rénovations des écoles. Donc voilà, ça c'est quelque chose auquel il faut être attentif.

Et bien évidemment ce qui... il faut aussi préparer notre ville au changement climatique, donc voilà c'est pour ça qu'on a un résultat positif mais il y a des choses qui nous attendent par la suite.

Et si vous ne souhaitez pas voter les comptes sur le siège, nous pourrions bien évidemment... vous pouvez avoir plus de détails en commission. Mais si vous le souhaitez voter sur le siège, le Conseil administratif n'y voit pas d'inconvénients. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation que je me réjouis de retrouver sur CMNet pour la lire tranquillement. Voter les comptes sur le siège, non parce qu'on ne ferait pas notre boulot. On ne ferait pas notre boulot. Le budget et les comptes, si on les vote sur le siège...

J'aurais certainement beaucoup de choses à dire sur ces comptes, mais après la commission et après avoir posé toutes les questions que j'ai à poser et examiner de près. Je vous propose donc un renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour sa présentation. Comme ces bons résultats résultent essentiellement de la bonne santé du canton de par les mécanismes péréquatifs, il nous paraît opportun de faire une brève référence à la présentation des comptes de l'État de Genève, pour rappeler deux constats émis par le Conseil d'État et un de ses objectifs.

Premier constat, l'excédent de revenus record reflète les performances de secteur économique comme le commerce de gros, la finance et l'horlogerie. Le maintien des conditions-cadres attractives pour les entreprises est ainsi fondamental pour le financement des prestations publiques.

Deuxième constat, ces très bons résultats ne doivent pas faire oublier l'augmentation constante des charges et la nécessité de proposer des réformes structurelles afin d'assurer la soutenabilité à long terme des finances publiques.

S'agissant d'un des objectifs du Conseil d'État, le bouclage positif des comptes permet au Conseil d'État d'aller de l'avant dans sa volonté de baisser l'impôt sur le revenu pour la classe moyenne.

En ne doutant pas que le même état d'esprit soit aussi valable pour la commune d'Onex, le groupe PLR soutiendra le renvoi en commission.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je tenais à remercier Madame YUNUS EBENER pour ces explications. Bien sûr que nous allons soutenir ce renvoi en commission comme l'a dit Madame KELLER, je pense qu'entre les comptes et le budget,

c'est vrai qu'on se doit d'aller en commission. C'est un peu l'objectif d'un Conseil municipal pratiquement. C'est deux grosses choses dans l'année à faire.

Ces comptes nous plaisent dans le sens, déjà d'un premier abord, c'est bien sûr le bénéfice que l'on a. Mais il y a un bémol, il y a un bémol bien sûr quand on voit le revenu des personnes physiques qui diminue régulièrement. Est-ce que c'est une précarité de la population onésienne ou un vieillissement de la population onésienne qui fait que ?

Bien sûr c'est compensé par la péréquation heureusement. Mais c'est quand même quelque chose à suivre. On a pu diminuer la dette, c'est bien parce que comme l'a dit Madame YUNUS EBENER, nous a très bien expliqué que nous devons bientôt réinvestir. Et cette dette va obligatoirement réaugmenter.

Mais voilà, donc il faut faire avec. Nous avons des choses obligatoires à faire et bien sûr ce sont des coûts. Mais nous aurons l'occasion de discuter de tout ça en commission sectorielle. Donc comme je l'ai dit, nous proposons le renvoi en commission.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Il est très satisfaisant de constater que nous disposons d'un excédent de revenu après bouclage des comptes de près de Fr. 3'200'000.00. Cet excédent de revenu est en effet dix fois plus élevé que celui estimé initialement au moment de l'exercice budgétaire.

Il importe néanmoins au groupe Socialiste de préciser que sans les amortissements complémentaires réalisés en décembre 2023, cet excédent de revenus serait bien plus élevé. Pour rappel, et comme cela a été dit, notre Conseil municipal a voté des amortissements complémentaires à hauteur de Fr. 5'800'000.00 qui figurent en tant que charges extraordinaires aux comptes 2023.

Si on fait le calcul, sans ces amortissements complémentaires réalisés nous aurions donc un excédent de revenus d'environ Fr. 9'000'000.00. Cet excédent est réjouissant dans la mesure où il atteste d'une gestion équilibrée des finances communales qui permet d'envisager sereinement les investissements nécessaires dans les prochaines années.

Nous pensons ici aux rénovations d'écoles mais également, entre autres, à la réfection de la salle communale. Ces investissements profiteront directement à la population onésienne dans la mesure où ils accroîtront encore la qualité de vie de nos citoyens en plus d'être un pas nécessaire effectué en direction de la transition écologique.

Il s'agit donc, selon nous, d'un investissement qui profitera aux générations futures. Il est cependant frustrant qu'année après année, au moment des débats budgétaires, nous devons procéder à des arbitrages importants et renoncer à des prestations qui profiteraient à la population onésienne et donc, in fine, au bien commun de nos citoyens.

Sans doute que si nous disposions de prévisions fiscales plus adaptées à la réalité, les choses en iraient autrement. Au regard donc de ces résultats positifs, il n'y a, selon le groupe Socialiste, pas lieu de mettre en balance prestations à la population et investissements.

S'opposer à des prestations à la population comme seul motif qu'elles mettent en péril les investissements... qu'elles mettraient en péril les investissements futurs, c'est défendre une politique d'austérité budgétaire assumée alors même que la dette de la commune tend à diminuer depuis plusieurs années.

La majorité rose-verte de ce Conseil municipal peut donc être fière d'avoir amendé le budget 2023 en y inscrivant des prestations supplémentaires permettant aux classes moyennes et aux classes populaires de la commune de faire face au renchérissement.

Nous nous réjouissons donc d'aller en commission afin de discuter plus en profondeur ces comptes et de discuter de cet excédent de revenu, mais également de discuter des raisons qui font qu'année après année, nous avons un tel décalage entre l'excédent de résultat budgété et celui réellement effectué.

Pas de conclusion hâtive, mais sans doute que les prévisions fiscales cantonales systématiquement sous-estimées y sont pour quelque chose. Le groupe Socialiste donc recommande le renvoi en commission, comme tous les autres groupes de ce Conseil municipal.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président, enfin, merci Monsieur GAUTHIER. La parole n'étant plus demandée, je crois, je vous propose de passer à la procédure de vote. Mais avant cela, je rappelle le Président pour passer à cette procédure.

Le Président (S) : Voilà, donc je vais lancer cette procédure de vote. Elle concerne donc le renvoi en commission de l'approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2023, projet de délibération 2422. La procédure est lancée.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le renvoi en commission de l'examen des comptes est donc approuvé.

Le projet de délibération 2422 est renvoyé en commission par 25 oui, 0 non et 0 abstention (26 votants).

12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/402 du 28 février 2023 **« Stationnement sur le territoire communal »**

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole à ce propos ? Madame LANCE PASQUIER vous avez la parole.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour la réponse à la motion. Sur la partie concernant la SMART City, il souhaite rappeler sa conviction que la mobilité est une thématique particulièrement appropriée. Elle est d'ailleurs souvent choisie par les plus de 50 villes et communes suisses qui participent au développement du concept de villes intelligentes.

Afin de profiter du partage de connaissance avec ces communes, nous invitons le Conseil administratif à rejoindre le programme SMART City Suisse, lancé par Suisse énergie, ou à prendre contact avec l'association nationale SMART City Switzerland qui regroupe les collectivités actives dans le domaine de la ville intelligente.

Le Président (S) : Merci Madame LANCE PASQUIER. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je considère donc que nous pouvons prendre acte de cette réponse. Alors Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Excusez-moi je n'ai pas réagi suffisamment vite. Oui alors, on est tout à fait sensible à cette question fort intéressante. Mais les SIG ont aussi un secteur SMART City. Et puis on va discuter avec eux pour voir quelles sont les prestations qu'ils proposent.

Donc voilà, très prochainement, on va faire ça déjà à l'échelle cantonale et puis si ça ne correspond pas, et bien on sortira de notre canton. Mais les Genevois ont toujours un peu de peine à sortir du canton. Mais on va de l'avant avec cette idée.

« **MOTION** »

Sur proposition du groupe PLR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De réaliser par la task-force interservices un état des lieux de l'utilisation des parkings par la commune pour son usage propre, pour les véhicules communaux et ceux de son personnel et pour les personnes qui louent ou utilisent des bâtiments communaux et, sur cette base, proposer des mesures visant à optimiser les parkings utilisés et favoriser l'usage de la mobilité douce ou de véhicules plus respectueux de l'environnement ;*
2. *D'obtenir le label Ecomobilité ;*
3. *De choisir le domaine de la mobilité comme premier projet Smart City et proposer à cette fin un programme de travail.*

* * *

RÉPONSE :

Préambule :

Le Conseil administratif a doté l'administration d'une task force interservices dans le but d'optimiser le stationnement sur le territoire communal et améliorer qualitativement les espaces publics à destination de la population. Cette task force a été créée le 17 mai 2022. Elle se compose de personnes issues des services et secteurs : aménagement, exploitation, développement durable, sécurité, ainsi que du secrétariat général (direction et affaires économiques).

En relation avec ses travaux, le Conseil municipal a voté le 28 février 2023, la délibération D2390 intitulée « Stationnement sur le territoire communal, diagnostic et optimisation ». Le Conseil administratif renvoie les motionnaires aux considérants d'une délibération s'inscrivant dans une volonté politique soutenue par l'ensemble des autorités communales depuis bientôt deux décennies.

Le mandat d'étude de diagnostic stationnement a été confié. Il a permis d'étendre et d'actualiser les données précédemment collectées par le Service sécurité en vue de l'approbation par le Conseil municipal, courant 2013, d'un règlement en matière de politique de stationnement.

Le 25 avril 2023, le Conseil administratif a décidé d'élargir les compétences de la task force stationnement aux questions de « mobilité et stationnement », les deux problématiques étant liées.

Ainsi, la task force est constituée. Ses travaux en matière de stationnement se poursuivent et intègrent les questions de mobilité à l'instar des contraintes et opportunités découlant des projets régionaux comme ceux de la Voie-verte Bernex-Bâtie ou l'adaptation des tracés des lignes TPG dans la cité. La task force intègre également dans ses réflexions les impacts des chantiers, privés comme publics, sur la capacité de stationnement (chantier de la Fondation des parkings à l'avenue des Grandes-Communes, Astronex, densification de la zone villas).

Enfin, les questions d'électromobilité et d'infrastructures communales sont également débattues. L'équipement des parkings communaux en bornes de charge pour véhicules électriques a ainsi été traité dans le cadre du budget de fonctionnement annuel.

Utilisation des parkings communaux par l'administration, le personnel communal ou les locataires d'infrastructures

Le Conseil administratif relève que le Service sécurité réalise annuellement un contrôle des conditions de renouvellement d'abonnement de stationnement sur les parkings communaux. Les membres du personnel communal sont considérés au même titre que les autres titulaires d'abonnement. Ainsi, les dispositions du règlement communal en matière de stationnement sur les parkings privés de la Ville d'Onex (du 20 novembre 2012) s'appliquent.

Le budget de fonctionnement communal pour l'année 2024 intègre les frais d'étude pour la réalisation d'un diagnostic de la mobilité de l'administration et du personnel communal. L'étude a été confiée à un bureau spécialisé et, conformément à l'annonce réalisée lors du Conseil municipal de janvier 2024, le plan de mobilité qui en découlera, pourra bénéficier de l'expérience et des pratiques déjà éprouvées par d'autres entités publiques.

Le groupe du suivi de l'étude « Plan de mobilité de l'administration » est composé de membres de la task force mobilité – stationnement, ainsi que d'un membre de la commission du personnel communal. La première phase de diagnostic a été initiée par un questionnaire adressé à l'ensemble du personnel communal début mars 2024.

Obtention du label écomobilité

Le Conseil administratif n'est pas favorable à l'accumulation de labels.

La Ville d'Onex est inscrite dans un processus d'audit et de réaudit « Cité de l'Energie », lequel intègre l'ensemble des efforts réalisés par la Commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie. Les mesures prises par la Ville dans le cadre de son plan de mobilité comme d'autres actions contribuent significativement à l'obtention du label « Cité de l'Energie ».

De sorte, l'obtention du label « écomobilité » ne doit pas être une fin en soi. Cela étant, il est très vraisemblable que le plan de mobilité communal puisse donner lieu à cette labellisation facultative et gratuite pour les 5 prochaines années.

Choix du domaine de la mobilité comme premier projet Smart City

Le Conseil administratif prend acte de la demande, toutefois, il estime prématuré d'orienter le projet Smart City, confié aux affaires économiques, sur une priorité « mobilité ». En effet, le développement des projets découlant d'une Smart City découle d'opportunités et de modèles d'affaires émergents. La maturité des différents acteurs économiques et leur capacité d'adhésion à des réseaux d'échange composent un paysage hétéroclite. Le Conseil administratif n'exclut pas que le premier projet puisse être du domaine de la mobilité, mais il ne souhaite pas figer un choix, alors qu'il s'agit pour l'essentiel de pouvoir faire preuve d'agilité.

À l'instar des études en logistique urbaine vers un dernier kilomètre réalisé en micromobilité ou le projet porté par le lauréat du prix Onex À-venir en faveur d'une mobilité inclusive, aucune piste n'est laissée de côté.

Le Conseil administratif

Onex, le 28 février 2024»

13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/411A du 10 octobre 2023 **« Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire »**

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?
Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour sa réponse. Il prend note de la proposition d'organiser une séance publique à l'intention des riverains mais également de définir les modalités de transmission des informations à l'avenir.

Nous nous réjouissons que les Onésiens qui vivent dans ce secteur soient informés des intentions du Canton. Celui-ci a régulièrement tenu informé les habitants lors de travaux de l'extension du tram 15 par des flyers dans les boîtes aux lettres, en particulier sur les modifications de la circulation.

Nous attendons que cela se poursuive pendant les travaux des Cherpines et que des mesures soient rapidement réalisées pour réguler la circulation au Pont-du-Centenaire. Cela pourrait se traduire par l'installation de feux provisoires en attendant une solution pérenne, ou encore par des horaires avec sens unique par exemple comme ce qu'il s'est passé cet hiver à la route de la Croisette quand il y avait trop de personnes qui montaient en même temps.

Quand on veut, on peut. Je me réfère au blocage de la venue du Servette aux Évaux par exemple. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'avais juste une question à l'attention du Conseil administratif. Est-ce qu'on connaît déjà la date de cette séance publique ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Oui alors il y a cette pétition... il y a eu une pétition qui a été adressée donc je reprends d'abord les propos de Monsieur Guy SUCHET, une pétition a donc été adressée au Conseil d'État qui va être traitée par le Grand Conseil.

Notre collègue, Monsieur PASQUIER, nous a fait un petit retour sur le sujet cet après-midi. Maintenant, il va y avoir des réunions et je trouve que c'est très bien qu'on rencontre les habitants de la commune avec le Canton. On n'a pas de date pour l'instant de la réunion.

Mais en tout cas, quand on a vu... parce que Monsieur MAUDET fait un peu le tour des communes pour discuter des enjeux de chaque commune, et bien ce point-là a été précisément traité avec lui. Et on a attiré son attention sur le sujet. Il semblait être au courant déjà.

Donc c'est vraiment un point sensible qui touche différentes communes avec le développement des Cherpines, Confignon, Onex, Plan-les-Ouates. On a beaucoup tiré la sonnette d'alarme, mis des warnings à tous les étages, et le Canton a entendu. Et c'est pour ça qu'ils ont fait cette étude.

Et on va voir, on va attendre le résultat de l'étude pour voir comment est-ce qu'on va aller de l'avant. Mais voilà, on tient ce dossier aussi bien que celui des Évaux.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je considère donc que nous pouvons prendre acte de cette réponse.

« **MOTION** »

Vu la manifestation du 12 mai 2023 de l'Association Nature et Patrimoine du Val de l'Aire (ANPVA)

Vu les dangers constatés et signalés par l'ANPVA selon le dossier photo annexé

Vu la décision du Conseil fédéral du 24 août 2022 sur les aménagements des routes en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Vu la Loi fédérale 741.01 sur la circulation routière

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes Echo-Verts Libéraux, PLR et Vert.e.s.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (27)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier une solution pour stopper le trafic de transit au chemin du Pont-du-Centenaire ;*
2. *La mise aux normes des aménagements piétons surtout dans la partie haute du chemin du Pont-du-Centenaire ;*
3. *Une mise en zone 30 km/h ou une limitation à 30 km/h ;*
4. *De pérenniser les panneaux de l'ANPVA signalant un danger jusqu'à l'intervention de la commune ;*
5. *L'exonération rétroactive des émoluments facturés pour la manifestation du 12 mai 2023 de l'ANPVA ;*
6. *Une concertation intercommunale incluant un avis consultatif de l'ANPVA ;*
7. *De protéger la lignée d'arbres centenaires et d'intérêt patrimonial ;*
8. *De prolonger le cheminement piéton jusqu'au chemin des Verjus ;*
9. *De garantir la viabilité hivernale des piétons ;*
10. *Une restriction du trafic à 3,5t ;*
11. *D'agir avec diligence.*

* * *

RÉPONSE :

La situation du chemin du Pont-du-Centenaire sur sa partie onésienne cristallise nombre de frustrations de la part des riverains, à juste titre. En effet les aménagements en place ne sont pas satisfaisants pour la mobilité douce, ni pour les usagers des transports individuels motorisés (TIM). Les nuisances dues au nombreux trafic motorisé sont mises en avant, notamment aux heures de pointe. Ce chemin est également utilisé par nombre d'élèves de l'école de Belle-Cour.

Du fait de son appartenance au réseau secondaire, c'est l'Office cantonal des transports (OCT) qui a toute prérogative pour aménager ce chemin, notamment pour ce qui a trait au schéma de circulation. La Commune relaie chaque revendication des Onésiennes et Onésiens et travaille en lien avec l'OCT, dans la limite de ses prérogatives et de ses moyens. La Commune reçoit également des pétitions, adressées le plus souvent aux services cantonaux, voire au Conseiller d'Etat délégué.

Au-delà des problématiques liées à l'état actuel du chemin, les inquiétudes des riverains proviennent du futur quartier des Cherpines, sur la commune de Plan-les-Quates. Le réseau secondaire n'est pas censé porter le trafic de transit, mais uniquement collecter le trafic provenant des quartiers adjacents pour l'amener vers le réseau primaire.

La situation est ainsi compliquée car nombre d'acteurs sont impliqués et les responsabilités pas toujours assumées. Les situations sont multiples sur l'ensemble de l'axe et les réponses aux différentes problématiques ne peuvent être que le fruit d'une réflexion globale.

Tout le gabarit exploitable est utilisé pour offrir deux sens de circulation TIM sur l'ensemble du linéaire, ainsi qu'un trottoir franchissable sur la partie haute. Aucun aménagement spécifique à la mobilité douce n'a pu être intégré, du fait des cordons boisés qui limitent clairement le gabarit à environ 6m au maximum.

La motion 411A va dans le sens des souhaits du Conseil administratif de régler la situation en sécurisant les usagers les plus sensibles. Toutefois, il n'est pas possible de mettre en œuvre l'ensemble des invites au vu des contraintes énoncées plus haut, notamment le gabarit très restreint.

La collaboration active avec l'OCT a progressivement permis la prise en compte par le Canton de la situation critique portée ici par votre Conseil. Une étude viaire, portée par l'OCT, a ainsi été lancée et comprendra un diagnostic à grande échelle (Onex, Confignon, PLO, Bernex) et des mesures localisées, y compris sur le chemin du Pont-du-Centenaire. La Commune d'Onex sera partenaire de cette étude pour porter la voix de nos habitantes et habitants.

Dans ce cadre, il pourrait être intéressant d'établir un réseau fiable avec les habitantes et habitants concernés pour les informer et leur permettre de poser leurs inquiétudes. Il s'agit également d'éviter la multiplication des infos déformées qui desservent nos actions et décrédibilisent la Commune.

Dans un premier temps, il est proposé d'organiser une séance publique à l'intention des riverains (périmètre et intervenantes/intervenants à définir). Il s'agira également de définir les modalités de transmission des informations à l'avenir.

Le Conseil administratif

Onex, le 28 février 2024.»

14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/413A du 12 décembre 2023 **« Borne de recharge pour le trafic motorisé individuel »**

Le Président (S) : Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai été content de lire la réponse. Je crois que c'est une des premières fois où je lis une réponse si rapidement et où elle est si complète avec une action concrète.

Je reprends notamment un des derniers paragraphes. A cet effet, le Conseil administratif annonce au Conseil municipal le déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques à concurrence de deux parkings communaux par année, des coûts d'installation et d'équipement, etc.

Donc c'est très détaillé. Il y a une action concrète qui suit la demande. C'est parfait pour moi. Et je remercie le travail du CA et de ces équipes.

Le Président (S) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous considérons que cette réponse est approuvée, on va dire que nous prenons acte de celle-ci plutôt.

« **MOTION** »

Vu le transfert modal en cours de réalisation

Vu le succès rencontré par la Norvège dans ce domaine

Vu la nécessité de développer l'offre des infrastructures pour répondre à la demande

Vu l'inégalité actuelle pour les citoyens ne disposant pas de possibilités d'accès

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Echo-Verts-libéraux et du groupe Les Vert.e.s.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 16 oui et 10 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans les parkings communaux.*

* * *

RÉPONSE :

A ce jour, deux parkings municipaux sont équipés de bornes publiques de charge :

- *Le parking de la piscine compte 2 bornes proposant une charge pour les véhicules équipés de prise de type 1 ou 2. L'installation a été réalisée en 2019.*
- *Le parking de la salle communale est équipé depuis 2022 de 2 bornes de charge similaires.*

La puissance délivrée sur chacune de ces bornes est de 7 kW. Ce type de borne correspond au réseau de charge par opportunité (appoint), ainsi qu'à un stationnement de quartier (population ne disposant pas de capacité de charge à leur domicile ou souhaitant des charges de nuit).

Lors de la réalisation des parkings à barrière en 2012, le réseau électrique de l'ensemble des parkings communaux a été adapté afin d'offrir une capacité d'équipement triphasé de 25 ampères.

Ainsi, les parkings Evaux, Gros-Chêne, Maison onésienne, Manège, Place du 150^{ème}, Tattes et Vieux-Moulin peuvent être équipés de bornes de charge.

Selon les relevés de consommation effectués depuis 2019, la progression est linéaire (elle double pratiquement chaque année) :

Cependant, la consommation effective demeure faible. Pour l'ensemble de l'année 2023, elle représente 72 charges complètes pour une batterie de 80 kWh (Tesla, Mercedes, BMW) ou 90 charges pour une batterie de 64 kWh comme pour la Skoda de la Police municipale d'Onex ou encore 9'600 charges pour vélos à assistance électrique.

Cela étant, pour le Conseil administratif, la hausse de la demande est bien présente et l'augmentation des immatriculations de véhicules électriques en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, doit être accompagnée par les collectivités publiques.

A cet effet, le Conseil administratif annonce au Conseil municipal le déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques à concurrence de deux parkings communaux par année dès 2024.

Les coûts d'installation et d'équipements (approximativement Fr. 3'500.00 par borne) figureront au budget de fonctionnement annuel sous le compte 615 et la nature 310 pour le matériel divers des parkings communaux.

Pour l'année 2024, un excédent de charge sur le compte 6150.4000.31010.000 est d'ores et déjà annoncé au Conseil municipal à hauteur de Fr. 14'000.00 s'agissant de déployer les parkings « Evaux » et « Vieux-Moulin », soit quatre bornes au total.

Le déploiement progressif dans le cadre du budget de fonctionnement est considéré comme suffisant par le Conseil administratif. Les coûts ne requièrent pas un projet d'investissement. Par ailleurs, le traitement des installations au fonctionnement permettra au Conseil administratif de suivre au plus près l'évolution des usages et des consommations dans l'idée d'adapter annuellement l'offre communale.

Parallèlement à son intervention sur le domaine privé communal, le Conseil administratif a avisé les entreprises propriétaires des stations-essence de son intérêt à voir déployer des bornes de charge rapide sur leurs parcelles, en complément ou en remplacement de l'offre en carburant pétrolier.

Le Conseil administratif

Onex, le 28 février 2024»

15) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1693) - « Dynamiser l'activité économique à Onex : Avantages et conditions requises pour un espace de coworking à l'Astronex »

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Si oui, Monsieur PASCHE, vous avez la parole.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à rajouter au rapport qui était, en plus il y avait un PV qui s'y ajoutait. Je remercie simplement donc Madame KLEINER pour la présentation de ce qui pourrait se faire pour dynamiser l'économie à Onex, dynamiser dans un certain... une possibilité onésienne en ayant les moyens et justement à disposition aussi des locaux.

C'était donc très intéressant. Tout le monde a apprécié cette possibilité bien sûr avec beaucoup de questions qui se posaient quand même. Et simplement donc dans mon rapport, j'ai mis que la commission s'était mise d'accord pour faire une commission ad hoc.

Le Conseil municipal en a décidé autrement. Ça sera donc une commission sectorielle qui suivra ce projet ou autre parce que donc ça c'est une proposition parmi d'autres qui pourraient aussi exister pour dynamiser l'économie onésienne. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. C'est juste pour dire Monsieur PASCHE, que tout le monde n'était pas d'accord pour la commission. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Cette commission intermédiaire sera suivie d'une nouvelle commission qui est planifiée le 6 mai pour la promotion économique. Nous allons continuer nos travaux ensemble pour essayer de trouver la meilleure solution pour les activités économiques des petites entreprises d'Onex. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Madame KLEINER. S'il n'y a plus d'autres interventions, nous pouvons donc prendre acte de ce rapport.

16) Rapport de la Commission sociale (SOC-1694) – « Présentation du Service social, santé et enfance »

Le Président (S) : Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Monsieur PASQUIER et son équipe pour cette présentation qui était extrêmement intéressante. Aller sur place, c'est toujours très intéressant.

Et je recommande à chacun d'aller voir l'annexe de cette présentation, qui est une annexe faite par Monsieur SAVARY, fort bien trussée par ailleurs, et très intéressante. Merci beaucoup.

Mme VELLETRI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais également souligner, en fait remercier pour cette séance qui était effectivement très bien. Ça nous a permis de voir la quantité de chose ainsi que la qualité de ce qui est fourni comme prestations sur cette commune.

Ça nous a pris un peu tout le temps, en fait toute la séance, cette présentation. Est-ce qu'il manquait peu et je vous invite vraiment à le faire pour la suite, c'est d'avoir un temps de discussion pour savoir qu'est-ce qu'il faudrait effectivement mettre en place à partir de là.

On avait eu une présentation, une cartographie il y a une année à peu près sur... une cartographie de territoire par rapport aux besoins et en termes de projection par rapport à la santé au niveau socio-économique des habitants.

Je pense que ça serait assez important de mettre tout ça en lien et d'avoir une réflexion au-delà de ce qu'on a pu voir. Parce qu'effectivement, il n'y avait pas de doutes. Il y a beaucoup de choses qui se font, ça se fait bien. Mais n'empêche, il faut quand même dans

ça, dans une commune qui est relativement précaire avec une population vulnérable une partie et qui va falloir pouvoir se projeter un peu différemment. Donc merci beaucoup.

17) ACG - Décision de l'AG du 28.02.2024 concernant :

- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine)

Le Président (S) : Est-ce que le Conseil administratif souhaite nous dire quelque chose ? Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc d'un projet qui est soutenu par l'association des communes genevoises par le biais du Fonds intercommunal.

Un projet culturel destiné principalement à la danse, mais aussi à accueillir des activités en résidence culturelle qui va s'appeler le Concorde et qui sera à Châtelaine à la croisée des Libellules.

Et je pense que c'est un excellent projet. Je fais partie de celles qui ont voté pour parce que c'est le seul projet qui soutient la danse de cette façon-là à Genève. Et aujourd'hui, il y a une vraie réflexion qui est menée pour avoir des activités culturelles complémentaires plutôt que plusieurs établissements qui proposent le même type d'activité.

Et le Concorde s'inscrit vraiment dans cette direction-là, une activité complémentaire qui n'est pas proposée ailleurs à Genève. Merci Monsieur le Président.

18) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Est-ce qu'il y en a ? Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Hier soir je passais à la place du Marché et là il y a eu une équipe de la voirie qui faisait un travail formidable de nettoyage des abris bus.

Mais il y a un problème. Le véhicule... il y avait plein de véhicules stationnés malgré le panneau d'interdiction de stationner. Donc d'une part, il faut féliciter l'équipe de la voirie qui a fait un travail malgré les conditions du non-respect des normes, etc. ils n'avaient pas la place.

Et d'autre part, je crois que la police municipale aurait pu faire une visite un peu avant juste ou téléphoner pour faire partir les véhicules mal garés. Donc en tout, si on passe aujourd'hui les abris bus sont impeccables. Donc mes félicitations à l'équipe de la voirie et continuez comme ça. Merci.

M. VESELI (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'avais une petite question concernant le stade municipal d'Onex. On sait que depuis de nombreuses années, il y a des problèmes surtout sur la période hivernale avec la qualité du terrain.

Je voulais voir s'il y avait des choses qui vont être mises en place, des projets ou on va continuer comme ça, en sachant que déjà qu'il n'y a pas énormément de stades sur la commune vu la quantité d'équipes qu'il y a, et puis ça péjore certaines équipes qui ne peuvent rien y faire ? Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Il y a des habitants qui m'ont approché qu'à l'école des Racettes, dans la salle de gym, le soir quand ils éteignent les lumières de la salle de gym, dans cet endroit-là, il fait sombre. Et quand il y a des jeunes qui sortent, et ben ils sont dans la nuit. Serait-il possible de voir ce qu'on peut faire dans cet endroit-là s'il vous plaît ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors Monsieur VESELI, oui c'est juste qu'on avait discuté de ce sujet ensemble et vous m'aviez interpellé. Je n'ai pas fait mes devoirs. J'aurais dû préparer la réponse pour aujourd'hui. Vous aviez posé la question, c'est mal. Je m'en excuse.

Mais voilà, vous aurez une réponse et on va regarder cela précisément avec le Service environnement et sports.

Je me permets ma collègue va certainement vous répondre Madame SCHMIDT-MESSINA par rapport à la lumière et des jeunes qui sortent de la salle de gym, mais j'ai envie de dire qu'on prône la pollution lumineuse. On dit tous les problèmes qu'il y a au niveau des insectes. On parle de la trame noire. Et puis maintenant il faut mettre un lampadaire pour les jeunes.

Je ne sais pas. Oui... j'en reste perplexe. Mais ma collègue va certainement donner une réponse peut-être plus satisfaisante. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Malheureusement, je suis également un petit peu partagé par cette question-là où effectivement aujourd'hui les constats sont quand même assez graves par rapport aux insectes qui sont pris, qui disparaissent parce que les prédateurs les avalent. Ils sont attirés par les lumières et les prédateurs les avalent. Il y a vraiment une problématique qui s'installe.

Cela dit, je vais demander au Service exploitation de voir quelle est la situation. Et puis de vous revenir avec une réponse, avec une évaluation claire. Madame YUNUS EBENER suggère d'inviter ces jeunes à utiliser la lampe de poche de leurs téléphones portables.

Mais nous allons tout de même aller voir de quoi il s'agit et puis voir, faire une estimation de la situation. Puis nous vous revenons au prochain Conseil municipal. Merci pour la question.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Juste pour répondre à Monsieur PRAT, je le remercie pour son signalement. Sachez qu'effectivement dans le cadre des campagnes anti-tags sur la commune, a été planifié le nettoyage des abris-bus. Il y a eu une opération qui s'est déroulée la semaine dernière sauf erreur. Ça va se poursuivre.

L'information que vous avez donnée elle est pertinente. Sachez qu'elle sera remontée rapidement d'ici demain matin auprès de la police municipale pour qu'il soit attentif effectivement aux véhicules qui sont mal stationnés.

Ça me permet aussi de donner une information complémentaire et en particulier aussi peut-être aux nouvelles et nouveaux conseillers municipaux. Si vous êtes observateurs ou vous avez des questions à poser à l'administration, s'il vous plaît, ne vous adressez pas directement au personnel de la commune, mais utilisez plutôt les magistrats ou l'adresse de la commune mairie@onex.ch, c'est beaucoup plus facile pour nous plutôt que d'avoir des informations qui partent un peu dans tous les sens. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Monsieur PASQUIER. S'il n'y a plus de propositions individuelles et questions des conseillères et conseillers municipaux, je vous propose de clore formellement cette séance et de passer aux propositions individuelles et aux questions du public habitant la commune s'il y en a.

Alors si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous mettions un terme à cette séance.

La séance est levée à 20 heures 45.

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 123 du 11 octobre 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « Economies d'énergies »

« QUESTION »

Concerne : économies d'énergies

Mesdames du Conseil administratif,

Le Groupe UDC souhaiterait connaître :

- *le coût annuel pour la commune des énergies telles que : électricité, essence, fuel, gaz, autres.*
- *l'impact financier sur le coût de ces énergies à la suite des augmentations en cours et prévues pour 2023*
- *le plan d'économies de la commune pour limiter les dépenses et consommations énergétiques, si plan il y a, ainsi que le coût final de ces énergies après ledit plan.*

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

*Zora Masé
Pierre-Yves Tognan
Mauro Palman*

*Onex, le 16 septembre 2022
ZM/dm*

* * *

RÉPONSE

Mesdames, Messieurs du Conseil municipal,

Le Conseil administratif partage avec le Conseil municipal l'objectif de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

C'est pourquoi de multiples interventions ont déjà été effectuées dans le but de réduire la consommation énergétique, comme le remplacement des luminaires par du LED, l'installation de dispositifs pour restreindre la consommation d'eau ou des travaux d'amélioration de l'enveloppe thermique.

Voici ci-dessous un tableau représentant le coût annuel ainsi que la consommation par énergie, sur une période allant de 2018 à 2022, l'année 2023 n'ayant pas pu être intégrée à ce tableau, car des factures SIG de consommation n'ont pas encore été reçues.

		2018	2019	rapport à l'année d'avant	2020	rapport à l'année d'avant	2021	rapport à l'année d'avant	2022	rapport à l'année d'avant	
ELECTRICITE	Consommation (kWh)	1'328'320	1'286'472	-3%	1'002'798	-22%	1'074'920	7%	979'607	-9%	
	Coût	311'433	308'750		254'310		278'291		289'532		
EAU	Consommation (m ³)	41'679	41'194	-1%	33'664	-18%	36'497	8%	39'955	9%	
	Coût	171'073	165'996		143'017		156'348		156'761		
GAZ	Consommation (kWh)	2'279	1'915	-16%	1'198	-37%	535	-55%	1'345	151%	
	Coût	2'097	2'112		1'987		1'822		3'027		
CHAUFFAGE / ECS	ELECTRICITE	Consommation (kWh)*	21'764	12'712	-42%	23'310	83%	49'052	110%	33'088	-33%
		Coût	4'988	2'854		5'451		11'761		7'944	
	CADIOM	Consommation	4'300'373	4'197'354	-2%	4'449'095	6%	4'872'934	10%	4'094'585	-16%
		Coût	561'736	520'133		518'896		579'169		548'611	
	GAZ	Consommation (kWh)	688'688	645'438	-6%	654'146	1%	717'744	10%	837'096	17%
		Coût	88'435	82'343		80'523		78'354		85'083	
	MAZOUT	Consommation (L)	23'522	24'698	5%	27'544	12%	19'505	-29%	21'653	11%
		Coût	15'340	14'873		22'401		12'054		16'018	
	BOIS	Consommation (m ³)	114	72	-37%	96	33%	120	25%	96	-20%
		Coût	12'419	7'800		10'387		12'878		10'306	
	TOTAL		1'167'521	1'104'861		1'036'972		1'130'677		1'117'282	

*Les SIG n'ayant fait que deux relevés de compteur en l'espace de 4 ans, les montants ont été ventilés au prorata des consommations établies par ces relevés.

Dans ce tableau, la partie chaleur (Chauffage / ECS) doit être pondérée en fonction des conditions climatiques de l'année, par un facteur « degré-jour ».

En effet, selon la rigueur hivernale, les bâtiments ont besoin d'être plus ou moins chauffés, influant sur la consommation énergétique. La pondération prend en considération les différences de température d'une année à l'autre, permettant une comparaison sur une même base.

Après pondération, les consommations de chaleur ont évolué de la manière suivante :

2019 par rapport à 2018 - 4%
 2020 par rapport à 2019 + 5%
 2021 par rapport à 2020 + 1%
 2022 par rapport à 2021 - 9%

Conformément aux recommandations émises par la Confédération, dans un contexte de volatilité des coûts de l'électricité, la Ville d'Onex a pris des mesures pour limiter les consommations pour l'hiver 2022-2023, mesures reconduites en 2023-2024, à savoir :

Chauffage des locaux :

- *Les bâtiments de l'administration sont désormais chauffés à 20 °C au point le plus froid du bâtiment. Les salles de sports sont chauffées quant à elles à 17°C et l'eau de la piscine intérieure à 26°C.*
- *Les chauffages d'appoints sont interdits.*

Aération des locaux :

- *Afin de réduire les pertes de chaleur, les stores et volets sont à fermer chaque soir. Des aérations sont recommandées plusieurs fois par jour, mais pour de courtes durées (5 min maximum). Les fenêtres ne doivent pas être laissées ouvertes en imposte.*

Eau chaude :

- *Dans la mesure du possible, l'eau chaude des lavabos des sanitaires ainsi que des lavabos des classes des écoles a été coupée.*

Appareils/informatique :

- *Les appareils électroniques doivent être éteints chaque soir et ne pas être laissés en mode veille.*
- *Les appareils non utilisés doivent être débranchés.*
- *Le mode économie d'énergie doit être activé.*

L'impact sur la consommation et sur les coûts est toutefois difficile à quantifier de façon précise. D'une part parce que durant la pandémie Covid, les locaux ont dû être aérés de manière répétée, augmentant significativement la production de chaleur, et d'autre part, car des travaux d'amélioration sur les enveloppes des bâtiments ont continué à être réalisés au cours de la période évaluée, influençant également le résultat. L'évolution de la consommation continuera cependant à faire l'objet d'une grande attention de la part du Conseil administratif.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 6 mars 2024 »

- La question écrite 126 du 28 février 2023 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « Subventions et prestations »

« QUESTION »

Concerne : *Subventions et prestations*

Mesdames du Conseil administratif,

Le Groupe UDC souhaiterait savoir si la Commune d'Onex a (depuis la précédente législature à ce jour) :

- *octroyé des subventions à des entreprises / sociétés / associations / etc. dans lesquelles des élu(e)s de la Commune auraient des participations ou dont ils(elles) seraient les propriétaires.*
- *obtenu des prestations (à la suite de commandes de services / marchandises / etc.) de la part d'entreprises / sociétés / associations / etc. dans lesquelles des*

23240

élu(e)s de la Commune auraient des participations ou dont ils(elles) seraient les propriétaires.

Si oui, pouvez-vous nous indiquer s'il vous plaît :

- *de quelles entreprises / sociétés / associations / etc. il s'agit, les montants concernés, ainsi que le type de prestation.*
- *quels sont les critères de la Commune pour choisir ces entreprises / sociétés / associations / etc.*
- *quels moyens la Commune met en place pour éviter les abus ou le favoritisme d'élu(e)s dans ces domaines.*

D'autres informations de la part du Conseil administratif à ces sujets seront les bienvenues.

Nous remercions le Conseil administratif.

*Zora MASE
Pierre-Yves TOGNAN
Mauro PALMAN*

*Onex, le 2 février 2023
ZM/dm*

RÉPONSE

En vertu de l'article 24 alinéa 4, de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (A 5 05), pour les élections des conseils administratifs communaux, chaque candidat-e a indiqué par écrit :

- a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;*
- b) les conseils professionnels ou civils importants où il siège.*

Ces liens ont été publiés dans la Feuille d'Avis Officiel (FAO) du 27 février 2020, en vertu de l'article 54, alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (A 5 05).

Afin que le Conseil municipal puisse prendre connaissance des liens déclarés, la publication de la FAO est jointe en annexe.

S'agissant de l'octroi de subventions de la part du Conseil administratif à des entreprises, ces dernières ne sont jamais subventionnées, hormis le versement pour les entreprises formatrices.

Pour le surplus, le Conseil administratif n'a pas d'autre élément factuel à communiquer au Conseil municipal

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 12 mars 2024 »

Le Secrétaire :

Le Président :

Cédric AMBORD

Romain GAUTHIER